



Fonctionnement de l'école et Code de vie

Chers parents,

Après la famille, l'école représente le deuxième lieu en importance où les enfants apprennent à vivre en société. Le document que vous recevez aujourd'hui est un outil essentiel à notre partenariat pour aider votre enfant à devenir un bon citoyen. Prenez le temps de le lire attentivement et de le consulter périodiquement. Vous le recevrez aussi en format papier à la rentrée scolaire et vous devrez le signer.

Pour vous aider, nous avons un site web avec beaucoup d'informations. Je vous encourage à le consulter au <https://etoiles-filantes.cssmi.qc.ca> ou en cliquant [ICI](#). L'onglet « École » est rempli d'informations qui vous permettront de mieux comprendre le fonctionnement de l'école.

Finalement, les enseignants, les techniciennes, les membres du personnel administratif, le personnel en service de garde et la direction sont toujours là pour assurer leur aide et collaborer avec vous au bien-être et à la réussite de vos enfants.

Nous vous souhaitons une bonne année 2025-2026!

Karine Beaulieu
Directrice

Matrice comportementale 2025-2026

L'école des Étoiles-Filantes s'est dotée d'une matrice comportementale animée par les valeurs choisies et indiquées dans le projet éducatif. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous.

1. La **COLLABORATION** reposant sur un travail et une concertation école-famille empreint de vérité.
2. La **BIENVEILLANCE** s'exprimant dans notre code de vie par une approche positive et personnalisée selon les situations.
3. Le **RESPECT** de tous et chacun en geste et en parole ainsi que de l'environnement.

	Salle de classe	Gymnase	Corridor / Escaliers	Toilette / Vestiaires	Service de garde	Cour d'école / Parc	Dîner	Bibliothèque	Rassemblement	Secrétariat
En tout temps et en tous lieux: J'utilise des mots pour exprimer mes émotions. J'utilise un langage verbal et non-verbal adéquat (exempt de sacres, menaces, vulgarités, insultes, propos discriminatoires). Je m'arrête pour écouter l'adulte qui s'adresse à moi. Je suis à la bonne place au bon moment.										
Respect/ Bienveillance Je respecte les autres en geste et en parole. Je prends soin de moi, de l'autre et de ce qui m'entoure.	- Je prends soin de mon matériel et de celui des autres. - Je lève la main pour obtenir le droit de parole ou pour demander de l'aide. - Je respecte la bulle de l'autre. - J'utilise le niveau de voix demandé.	- J'ai un bon esprit sportif. - J'utilise le niveau de voix demandé. - Je lève la main pour obtenir le droit de parole ou demander de l'aide. - Je prends soin du matériel et je l'utilise selon sa fonction.	- Je circule avec mon laissez-passer. - J'utilise ma voix d'espion. - Je marche.	- Je respecte l'intimité des autres. - Je laisse l'espace utilisé propre. - J'utilise ma voix d'espion.	- J'utilise le niveau de voix demandé. - Je prends soin du matériel et je l'utilise selon sa fonction.	- Je respecte la nature. - Je garde les éléments de la cour à l'intérieur de la cour (roches, branches). - Je prends soin du matériel et je l'utilise selon sa fonction.	- Je reste à ma place. - Je demande la permission pour circuler. - J'utilise ma voix normale.	- J'utilise ma voix de mime ou d'espion. - Je prends soin du matériel et je l'utilise selon sa fonction.	- J'utilise ma voix d'espion. - J'écoute la personne qui parle. - J'utilise le langage des signes pour applaudir.	-J'utilise ma voix normale. - J'attends que la secrétaire m'interpelle pour m'adresser à elle.
Collaboration Je me mets en action lorsque j'ai une tâche à faire. Je partage mes idées et j'accepte les idées des autres.	- Je me mets à la tâche au moment demandé. - Je jette mes déchets à la poubelle.	- Je suis les règles de sécurité. - Je respecte les règles des jeux.	- Je circule à droite. - Je range mes objets et vêtements à la bonne place.	- J'attends mon tour. - Je quitte dès que j'ai terminé. - Je jette mes déchets à la poubelle.	- Je respecte les règles des jeux.	- Je partage le matériel. - Je respecte les règles des jeux.	- Je mange uniquement ma nourriture. - Je jette mes déchets à la poubelle.		- Je lève la main pour prendre la parole ou pour participer. - Je demeure assis à l'endroit qui m'est assigné.	- J'ai la permission d'un adulte pour me rendre au secrétariat.

Mesures applicables quant au non-respect des comportements attendus (Art. 76(3) LIP)

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Mesures de soutien	Conséquences (éducatives et graduées)
➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Pratique guidée; ➤ Pratique guidée personnalisée; ➤ Récréations guidées; ➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Rencontres individuelles avec le titulaire; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Rencontre avec les TES; ➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école; ➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; ➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ➤ Tutorat; ➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents); ➤ Mise en place d'un plan d'intervention; ➤ Mise en place d'un protocole d'intervention spécifique; ➤ Mesure intensive de soutien; ➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; ➤ Service EDA (Répit-conseil); ➤ Références à des services externes (CLSC, policier éducateur, etc.); ➤ Etc.	➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant); ➤ Geste réparateur en lien avec le comportement; ➤ Diriger vers une zone de jeu spécifique; ➤ Récréation dirigée (zone préétablie, proximité de l'adulte ou marcher avec l'adulte); ➤ Obligation de porter des vêtements fournis par l'école; ➤ Réparer ou nettoyer le matériel /environnement. ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Réflexion éducative écrite; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; ➤ Reprise du temps perdu à la fin des classes; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité ou accompagné; ➤ Travaux communautaires; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; ➤ Suspension interne ou externe; ➤ Implication du policier éducateur; ➤ Rencontre élève-intervenant de l'école; ➤ Etc.

Pour dénoncer une situation de violence ou d'intimidation

Vous désirez dénoncer une situation de violence ou d'intimidation. Nous vous invitons à communiquer à l'adresse courriel suivante : ef.tes@cssmi.qc.ca . Vous pouvez aussi ajouter en C.C. l'enseignant de votre enfant.

Ou à utiliser le Formulaire de dénonciation sur le site internet de l'école: Cliquez [ici](#).

Modalités de communication

Lors d'un manquement mineur, les parents seront avisés par courriel ou par un appel au besoin. Pour un manquement majeur, les parents seront avisés par un courriel ainsi qu'un appel. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

- **Objets provenant de la maison**

Les objets de la maison (toutou, ballon, balle, gomme, objets précieux, etc.) doivent rester à la maison, sauf en cas de permission spéciale accordée par l'enseignante (projet, journée spéciale, privilège).

- **Utilisation des appareils électronique au primaire**

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteurs. Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

- **L'interdiction d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation (Art.76(2) LIP)**

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont prosrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

- **L'interdiction d'avoir, en sa possession, des substances et/ou des objets prosrits à l'école.**

- **Droit de fouille**

L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.

La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, ordinateurs, cellulaire, etc.) si elle a des informations à l'effet que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

- **Vouvoiement** (Cet ajout entre en vigueur le 1 janvier 2026)

Le vouvoiement est de rigueur dans toutes les interactions avec les adultes. De plus, les adultes de l'école sont appelés par « Monsieur » ou « Madame » suivi de leur prénom ou de leur nom de famille. »

Signatures

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : _____



Signature des parents : _____

Annexe (fonctionnement de l'école)

Horaire de l'école : secteur primaire

Arrivée des élèves	08h30	Dîner	12h07
Entrée dans l'école	08h35	Arrivée des dîneur/maison	13h17
Première période	08h40	Quatrième période	13h22
Deuxième période	09h43	Récréation	14h29
Récréation	10h46	Cinquième période	14h46
Troisième période	11h03	Fin des cours	15h46

Pour des raisons de sécurité, **les élèves ne doivent pas se présenter à l'école avant 8h30 le matin et avant 13h17 l'après-midi**. Il est à noter que les élèves entrent à 8h35 dans l'école le matin. Il faut prévoir des vêtements en lien avec la température (ex : pluie, froid). À l'heure du midi, les élèves qui dînent à la maison ne peuvent pas se présenter sur la cour avant 13h17.

Horaire de l'école : secteur préscolaire

Arrivée des élèves	08h30	Dîner	12h07
Harmonisation	08h35	Récréation	13h22
Entrée dans l'école	08h53	Quatrième période	13h41
Première période	08h58	Cinquième période	14h46
Deuxième période	09h43	Fin des cours	15h46
Récréation	10h46		
Troisième période	11h03		

Pour des raisons de sécurité, **les élèves ne doivent pas se présenter à l'école avant 8h30 le matin et avant 13h17 l'après-midi**. Il faut prévoir des vêtements en lien avec la température (ex : pluie). À l'heure du midi, les élèves qui dînent à la maison ne peuvent pas se présenter sur la cour avant 13h17.

Mozaïk Portail Parents <https://portailparents.ca>

Plateforme de communication entre l'école et la maison.

Vous y trouverez tous les renseignements utiles pour suivre le cheminement scolaire de votre enfant : déclaration d'absences, bulletins, finances, messages de l'école et plus encore!

Facile à consulter, **Mozaïk Portail Parents** est aussi accessible sur les appareils mobiles.

Première étape : créer un compte ou reprendre un existant.

Si vous avez déjà créé un compte ou utilisé ce portail l'année précédente, il faudra utiliser le même pour vous y connecter. Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « mot de passe oublié? » pour vous en faire parvenir un nouveau.

Pour toute question, communiquez avec la secrétaire d'école.

Procédure lors des retards ou de l'absence de l'élève

Les élèves qui arrivent en retard le matin ou le midi DOIVENT SE PRÉSENTER AU SECRÉTARIAT POUR DONNER LA RAISON DE LEUR RETARD.

Il est très important que votre enfant soit à l'école aux heures prévues afin de faciliter la prise de présences en classe et ainsi assurer sa sécurité. Certains élèves arrivent régulièrement en retard à l'école. Ce retard dérange le groupe qui a commencé le travail ou les explications de l'enseignant(e). Il nuit à votre enfant également, car il manque les explications pour effectuer correctement la tâche subséquente. Seuls les retards ou départs hâtifs en raison de visite médicale seront considérés motivés aux fins de l'école.

En cas d'absence de votre enfant, avisez-nous le matin même avant 8 h 30 via le Portail Parents.

Vous pouvez également signaler à l'avance une absence prévue.

Fonctionnement pour signaler une absence, un retard ou le départ de votre enfant

Le moyen de communication entre la secrétaire et le parent est de signaler l'absence via le Portail Parents.

Il est important de nous mentionner la raison de l'absence de votre enfant (maladie, rendez-vous, etc.).

En absence de message sur le Portail Parents, la secrétaire doit prendre un temps précieux à téléphoner pour savoir si l'absence de votre enfant est motivée.

C'est encore une fois une question de collaboration et de sécurité.

Départ hâtif

Si vous devez venir chercher votre enfant au cours de la journée, bien vouloir nous en informer le plus rapidement via le Portail Parents ou par téléphone afin que nous puissions transmettre l'information à l'enseignant(e) et au service de garde.

Un appel la veille ou tôt dans la journée facilite le travail de notre secrétaire. Évitez les appels de dernière minute afin de diminuer le dérangement dans les classes et nous assurer de bien préparer votre enfant pour son départ.

Accès à la cour

Lorsque vous venez chercher ou reconduire votre enfant à l'école, nous vous demandons de rester dans les passerelles menant à l'école. Si vous avez un animal de compagnie, pour la sécurité des élèves, nous vous demandons de le garder en laisse près de vous.

Circulation dans l'école

Les parents et les visiteurs sont priés de s'identifier au secrétariat à l'entrée principale lorsqu'ils se présentent à l'école. Il est interdit de circuler dans les corridors ou de se rendre dans les classes ou les casiers.

De plus, nos élèves ne sont pas autorisés à ouvrir les portes extérieures de l'école. Il est inutile de cogner dans celles-ci afin que l'on vous ouvre. Une fois celles-ci fermées, vous devez vous présenter au secrétariat.

Oubli d'objets et effets scolaires

Afin de favoriser les apprentissages, l'élève apporte à l'école le matériel et les objets nécessaires à sa réussite scolaire, le tout bien identifié. Cela comprend les effets scolaires et tout document attendu par les enseignants. Il est de **la responsabilité du parent** de s'assurer que son enfant ait tout ce dont il a besoin avant de quitter pour l'école (matériel, boîte à lunch, veste, souliers, pantalon de neige, mitaines, etc). Si un oubli a lieu, nous ne pouvons pas vous garantir qu'il recevra l'objet au moment opportun (ex : collation).

Après 16h00, les élèves ne sont pas autorisés à aller en classe pour chercher des objets oubliés.

Les vélos

Les élèves qui utilisent leur vélo doivent attacher celui-ci dans les supports à vélo prioritairement. Lorsqu'ils arrivent dans la cour, ils doivent marcher à côté du vélo. Les élèves qui utilisent une planche à roulette ou des patins pour se rendre à l'école, tu devras les enlever avant d'entrer sur la cour et tu pourras les mettre dans ton casier.

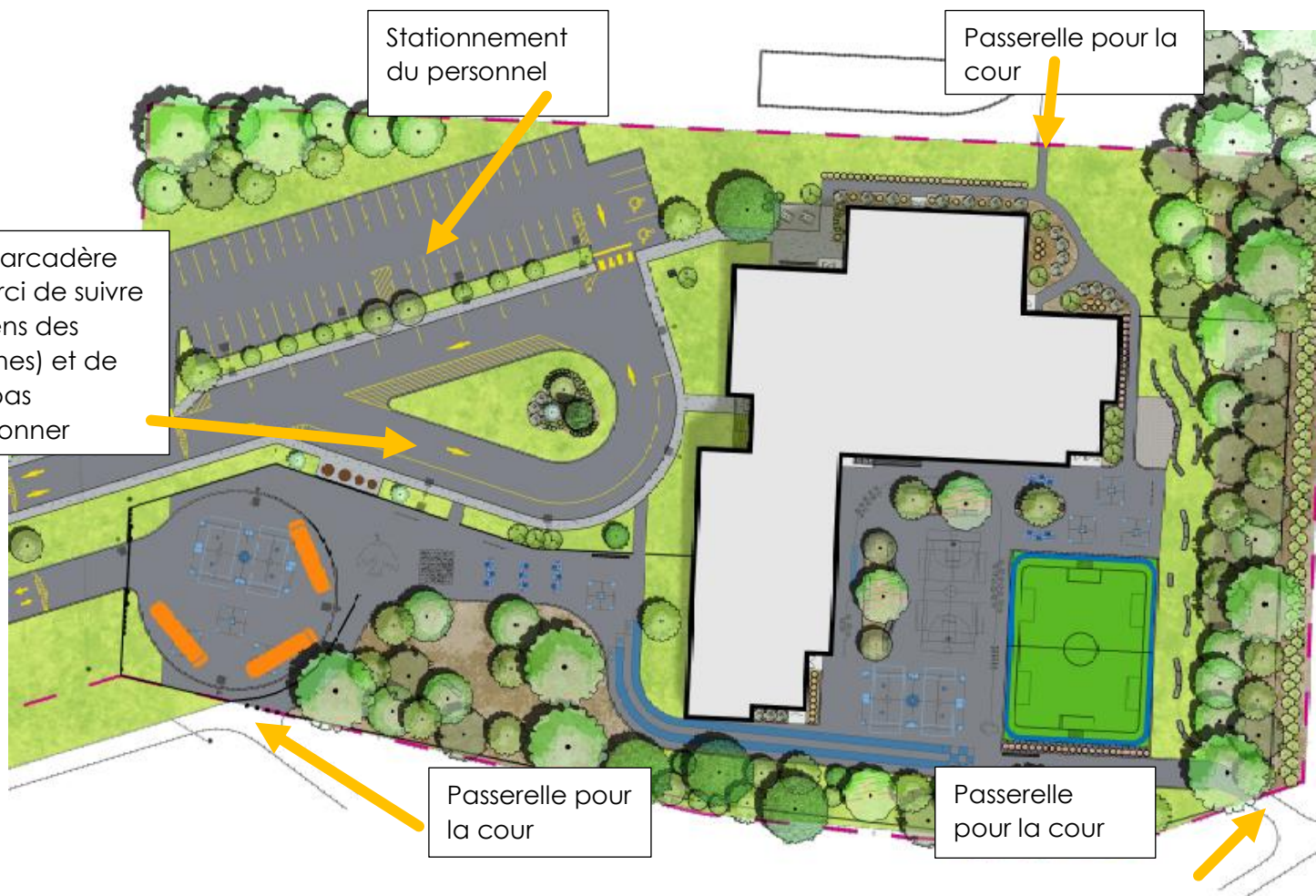


Débarcadère

Seul le débarcadère des parents face à l'école est l'endroit déposer les enfants. Vous ne pouvez pas vous y stationner. D'autres endroits à privilégier sont les rues Henri-Julien, Jean-Paul-Riopelle et Théophile Hamel par lesquelles les jeunes peuvent entrer dans la cour d'école via les passerelles.

Le stationnement adjacent à l'école est réservé **uniquement pour les employés** cela implique que **vous ne pouvez pas y entrer** ne serait-ce que pour déposer votre enfant, car nous tenons à sa sécurité, pour deux raisons :

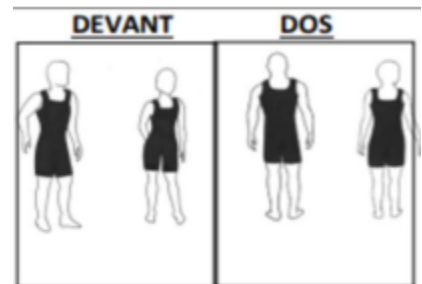
1. Réduire au minimum la circulation afin d'éviter des accidents avec nos jeunes piétons qui se dirigent dans la cour d'école.
2. Le manque de place pour notre personnel qui se doit d'être à l'heure pour accueillir vos enfants.



Code vestimentaire

Les tenues décentes et propre son obligatoires. Dans l'image ci-contre, les parties ombragées montrent les parties du corps qui doivent être couvertes par des vêtements opaques.

Les élèves doivent porter des chaussures ou des sandales attachées à la cheville ou ayant minimalement une ganse derrière la cheville. Les gougounes ne sont pas permises.



Non permis à l'école

